

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: 27 (1981)

Heft: 7

Artikel: Un chancelier socialiste, femmes et consommateurs au pouvoir un impôt sur les banques : la Suisse à gauche?

Autor: Plomb, Georges

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848515>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Georges Plomb

Un chancelier socialiste, femmes et consommateurs au pouvoir un impôt sur les banques

La Suisse à gauche ?

La Suisse vire à gauche. Pas possible ? Si ! Voyez les derniers événements. Premier mouvement, les Chambres fédérales réunies élisent le premier Chancelier socialiste de l'histoire : Walter Buser. Deuxième mouvement, le peuple et les cantons approuvent à de confortables majorités deux importants articles constitutionnels pour la protection des consommateurs et l'égalité des droits hommes-femmes. Troisième mouvement, le Conseil national — à la stupéfaction générale — vote le principe d'un nouvel impôt sur les clients des banques. On nous change la Suisse.

Détail drôle, cette Suisse subitement progressiste éclate à l'air libre au même moment que le grand raz-de-marée socialiste chez la voisine française. Autre coïncidence, il y a ici et là comme un étonnant crescendo. Cela commence en douceur pour s'achever en apothéose.

Walter Buser en quatre tours

11 juin : premier mouvement. 124 voix pour le socialiste soleurois Walter Buser. 104 voix pour le démocrate-chrétien jurassien Joseph Voyame. Il aura fallu quatre tours de scrutin aux Chambres fédérales pour élire le premier Chancelier socialiste de l'histoire. Walter Buser — 55 ans, vice-chancelier depuis 1968, professeur de droit public à l'Université de Bâle — a pris le gouvernail le 1^{er} juillet. Il succède au démocrate-chrétien de Saint-Gall, Karl Huber.

Une influence unique

Le Chancelier de la Confédération exerce une influence unique en Suisse. Comme les Conseillers fédéraux, il est élu par les Chambres (mais sans exercer de droit de vote). Comme les hauts fonctionnaires, il est en mesure de se faire directement écouter par les Conseillers fédéraux. Le Chancelier fait mieux : il est au fond le seul haut fonctionnaire à pouvoir influencer les sept Conseillers fédéraux d'un seul coup. Il est leur chef d'état-major numéro un, le planificateur de la politique gouvernementale, le coordinateur des sept départements. Son information sur les affaires des sept ministères est phénoménale.

Femmes et consommateurs malgré les grognements

14 juin : deuxième mouvement. L'égalité des droits hommes-femmes triomphe par 60,3 % des voix et dans quinze cantons et demi (sur 23), la protection des consommateurs par 65,5 % des voix et dans vingt cantons (sur 23 aussi). Il s'agit de deux nouveaux articles constitutionnels de première importance. Tous deux étaient salués par la gauche compacte et par les ailes les plus avancées de la bourgeoisie. Quelques grognements de mauvaise humeur se sont tout de même fait entendre dans quelques familles de droite. Malgré cela, la protection des consommateurs — la plus contestée des deux réformes — passe remarquablement la rampe. L'égalité des droits entre hommes et femmes aussi. Mais l'institution du suffrage féminin fédéral en 1971 — sans les femmes pourtant ! — avait fait mieux encore : 65,7 % de « oui » et quinze cantons et demi favorables sur 22. Le canton du Jura était encore dans les limbes. C'est en Valais que l'on repère le plus spectaculaire recul du féminisme d'une votation à l'autre. Il dit « oui » en 1971 (79,9 %), « non » en 1981 (46,1 %) !

Egalité des salaires tout de suite

Maintenant ? Côté femmes, toutes les travailleuses — tant dans l'économie privée que dans la fonction publique — peuvent exiger immédiatement devant les juges l'égalité des salaires avec les travailleurs. L'article du 14 juin intime aussi l'ordre à la Confédération et aux cantons d'éliminer toutes les inégalités de droits dans les secteurs de la famille, de l'instruction et du travail.

Organes d'arbitrage dans deux ans

Côté consommateurs, des organes de conciliation et d'arbitrage seront créés dans les cantons pour trancher des conflits avec les producteurs. Les organisations de consommateurs obtiendront le droit d'intervenir en justice. L'Etat central — dans le respect de la liberté du commerce et de l'industrie — reçoit le mandat général de protéger les consommateurs. Une loi est espérée dans les deux ans.

Le coup de tonnerre de l'impôt bancaire

18 juin : troisième mouvement. 101 « oui ». 88 « non ». Le Conseil national approuve sous les applaudissements et dans les embrassades le nouvel impôt anticipé de 5 % sur les intérêts des avoirs fiduciaires déposés dans les banques. Plus personne n'y croyait. Deux groupes de députés ont tout retourné : les deux tiers des démocrates-chrétiens et quelques radicaux latins. On attendait un « non ». C'est un « oui » qui est venu. Les autres familles politiques ont voté comme prévu. La gauche compacte se retrouve une nouvelle fois dans le camp des vainqueurs. Mais tout n'est pas fini. Il reste à séduire le Conseil des Etats. Il avait dit « non » dans un premier élan par 24 voix contre 14.

160 milliards de francs suisses libérés comme l'air

Le Conseil fédéral — il s'agit de son projet — vise des capitaux évalués aujourd'hui à 160 milliards de francs suisses. La plupart n'ont de suisse que la banque. Leurs propriétaires légitimes et les lieux de leur placement sont le plus souvent situés hors du pays. Ils sont totalement libres d'impôts. Au centre de la dispute : cette modeste taxe de 5 % — d'ailleurs remboursable — suffirait-elle à faire fuir les capitaux ? L'impôt — selon les évaluations — pourrait rapporter à la caisse fédérale entre 150 et 425 millions de francs.

Une Suisse à gauche ? Allons n'exagérons rien. Juste une flambée.

Georges Plomb

*Note de la Rédaction :
Le pourcentage des votants représentait le tiers des électeurs.*

Georges Plomb, notre nouveau collaborateur qui, avec René Bovey, nous parlera des affaires suisses, est né le 8 juin 1938. Originaire de Genève, il a fait ses études à Lausanne. Docteur en sciences politiques, correspondant de politique fédérale de « 24 heures » (1968-1971) est, depuis 1972, celui de « La Suisse » à Berne.